

Quel avenir et quelles missions pour les associations militaires?

Autor(en): **Weck, Hervé de**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **145 (2000)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

Décembre 2000

	Pages
Editorial	
Quel avenir pour les associations militaires?	3
Entretien	
...avec Jean Abt	8
Opinion	
L'arrogance a ses limites	11
Prospective	
Quelles armes et quelles guerres au XXI ^e siècle? (1)	14
Une réflexion sur la tactique	18
Reflets	
Diriger et commander au XXI ^e siècle	24
Conduite	
Stress post-traumatique	27
Blindés et mécanisés	
La fin des mastodontes	31
Aviation	
Combat SAR	35
Dossier « Yougoslavie »	
Non-guerre au Kosovo	39
Dossier « Moyen-Orient »	
La bataille de Karameh	41
Histoire	
Les dessins du « Flight Lieutenant » Kenyon	48
Nouvelles brèves	52
Revue des revues	55
SSO: comité central	I-II
RMS-Défense Vaud	III-VI

Quel avenir et quelles missions pour les associations militaires?

Le 14 octobre, la Société des officiers de Neuchâtel organisait à Colombier un Forum consacré à une réflexion prospective sur le rôle et les tâches des associations militaires. Le thème, *Les associations militaires acteurs dans le système de défense des Etats européens*, se justifiait par la présence d'un nombre importants d'officiers français de réserve venus de la Franche-Comté et du territoire de Belfort.

On connaît le rôle important des associations militaires suisses au XIX^e siècle, en particulier celui des sociétés d'officiers et de sous-officiers, dans le passage d'un système de défense basé sur des contingents cantonaux peu «interopératifs» à une armée nationale basée sur le système de milice. Les sociétés militaires, formées presque exclusivement de miliciens, ont largement contribué à la naissance et au renforcement de la conscience nationale. Par la suite, ces associations vont jouer un rôle important dans les activités hors du service, dans l'instruction des cadres, ainsi que dans l'évolution d'un système de défense adapté à la situation, donc crédible et dissuasif.

Lorsque trois Suisses se rencontrent, ils créent une société! Cela était peut-être valable jusqu'au début des années 1980... Depuis lors, les associations militaires, les innombrables sociétés civiles, les partis politiques peinent à recruter et à rassembler autour d'un programme. Quelle que soit les activités proposées et les efforts con-

sentis, la participation laisse fortement à désirer... Le lieutenant colonel Gaëtan Membrez, organisateur du Forum, met d'emblée le doigt sur le problème essentiel: «Les signes d'essoufflement sont bien présents. Le rôle des associations est devenu flou et incertain (...). Continuer sur le même schéma risque de nous conduire sur la voie du déclin.»

Le lieutenant colonel EMG Bühler, vice-président de la Société suisse des officiers, analyse cette crise au sein des associations militaires. Cette désaffection remonte à l'individualisme propre aux sociétés post-industrielles, à la réforme «Armée 95» qui a aussi contribué à éclaircir les rangs. Beaucoup de citoyens-soldats, libérés de leurs obligations militaires, ont quitté la société militaire dont ils faisaient partie, ont résilié leur abonnement aux périodiques militaires. La maladresse des mesures bureaucratiques dans le cadre de la mise en place d'Armée 95 – on n'a pas été capable de prendre congé dignement de citoyens qui avaient beaucoup donné à la

patrie – explique également ces désaffections, ce qui ne doit pas cacher qu’une réduction des effectifs et de la durée des obligations militaires entraîne automatiquement une baisse des membres des associations militaires.

Dans l’Armée 61, la durée des obligations militaires s’étendait sur une trentaine d’années (20-50 ans). Une partie des soldats et des cadres adhéraient à une société militaire par volonté de maintenir ou de perfectionner, hors du service, leur instruction et de retrouver des camarades. A l’âge de cinquante ans, la plupart ne démissionnaient pas, car ils tenaient à maintenir des liens vieux de trente ans. L’Armée 95 et ses cours de répétition bisannuels ont changé la donne...

La situation des associations d’officiers de réserve en France donne une idée des problèmes que les associations militaires suisses auront à affronter lors du passage à l’Armée XXI, ceci bien que la France, abandonnant la conscription, ait choisi la solution de l’armée professionnelle. Le chef d’escadron Lefebvre, secrétaire général de l’Association des officiers de réserve de Besançon, rappelle que, traditionnellement, les as-

sociations d’officiers de réserve, qui regroupaient surtout des anciens combattants et des hommes qui avaient fait leur régiment, avaient peu de contacts avec le monde civil. Dès les débuts de la «refondation» de l’Armée, donc de la disparition du citoyen-soldat, les associations perdent une masse de membres (en cinq ans pour l’Union nationale des officiers de réserve, le 50% de ses membres!), ainsi que leurs prérogatives dans l’instruction militaire.

Ce «cataclysme» entraîne des regroupements et une ouverture sur le monde civil. L’armée d’active ne fournissant plus aucun soutien logistique aux activités militaires hors du service des associations d’officiers de réserve (tirs, raids, course de patrouilles, etc.), celles-ci collaborent avec des associations civiles. Une question reste pourtant posée: se regrouper dans quel but? La plupart des associations de réservistes assument des missions en relation avec le recrutement dans l’armée de métier. Sera-ce suffisant pour maintenir des associations d’officiers de réserve fortes et performantes? Ne risquent-elles pas, conséquence de la professionnalisation, de disparaître?

Comme la Suisse maintient le système de milice, la crise des associations militaires devrait être moins intense. Il n’empêche qu’il faudra procéder à des regroupements, qu’une «sélection naturelle» impitoyable fera disparaître des associations aux effectifs trop peu nombreux ou à la moyenne d’âge trop élevée, qu’il faudra définir ce que les associations survivantes peuvent et doivent faire dans le domaine de l’instruction hors du service. Espérons que des esprits éclairés feront passer des solutions novatrices et attractives, seules susceptibles d’intéresser les jeunes générations.

Les associations militaires comme la presse militaire ne peuvent échapper à une adaptation aux conditions nouvelles (politiques, sociales, psychologiques), ainsi qu’aux changements de mentalités. Comme elles ont su le faire depuis le début du XIX^e siècle, elles doivent continuer à assurer les bases d’une Armée XXI réduite en effectifs. Elles devront chercher à rassembler les jeunes (hommes et femmes) qui formeront l’armée active... Belle mais lourde tâche!

Colonel Hervé de Weck